

Saint-Ouen-sur-Seine, le **16 FEV. 2026**

2026- 0071

Décision portant délégation de signature de la directrice générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger pour la réalisation d'une opération particulière

La directrice générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.452-3, D.452-8 et D.452-11 ;

Vu le décret du 26 juillet 2023, portant nomination de Madame Claudia SCHERER-EFFOSSE en qualité de directrice générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2025 fixant la liste des établissements d'enseignement français et des instituts régionaux de formation relevant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu le contrat de recrutement de Monsieur Daniel PESTOURIE en qualité de chef d'établissement du Lycée Chateaubriand de Rome (Italie) à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

Décide :

Article 1er : Monsieur Daniel Pestourie chef d'établissement est autorisé à signer l'avenant qui applique la clause de révision des prix du marché 23-1 RESTO RN lot 1, Service de restauration scolaire du Lycée Chateaubriand de Rome – site de Strohl-Fern, via di Villa Ruffo, 31 avec la Société CIRFOOD SC, dont le siège social est situé Via Nobel n. 19, 42 124 Reggio Emilia (RE), enregistrée à la Chambre de commerce et d'industrie de Reggio Emilia n. RE- 132738 du 01/03/1977, n. de TVA IT 00464110352.

Cette clause n'affecte pas le montant maximum du marché.

Article 2 : La présente décision fera l'objet d'un affichage dans les locaux de l'établissement et d'une publication sur son site internet.


Claudia SCHERER-EFFOSSE

Affichée le 12/03/2026